

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Ordonnances rendues en matière de société (R) - Dépôt le 17/12/2024 - 33566 - 2003 B 00555 - 447 494 022 - SAFRAN IMMOBILIER

2024001007

« SAFRAN IMMOBILIER »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 000,00 Euros
Siège social : 7, Impasse Rudolf Diesel
33700 MERIGNAC

R.C.S : BORDEAUX 447 494 022

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE BORDEAUX
AUX FINS D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
(Article R.225-64 du code de commerce)

A LA REQUETE DE :

La Société « SAFRAN IMMOBILIER », représentée par Monsieur Stéphane LALANNE agissant en qualité de gérant de la société « VALORIS », elle-même Présidente non associée de la société, dont le siège de la société sise à MERIGNAC (33700) – 7, Impasse Rudolf Diesel, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés DE BORDEAUX sous le numéro 447 494 022,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Ladite société ayant clôturé le 30 juin 2024 les comptes de son dernier exercice social, doit, conformément aux articles L 223-26 et L 241-5 du Code de commerce, réunir son assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 31 décembre 2024 00h00.

- que la société ne pourra pas réunir l'Assemblée dans les délais légaux en raison d'évènements extérieurs ;

PAR CES MOTIFS :

Je demande qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de BORDEAUX, conformément aux dispositions de l'article R.225-64 du Code de Commerce, de proroger exceptionnellement au plus tard jusqu'au 31 mars 2025 (trois mois) le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la société « SAFRAN IMMOBILIER », ci-dessus désignée, devant être appelée à délibérer sur le bilan et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024.

Signé par voie électronique
Le 12 décembre 2024

Pour la Société « SAFRAN IMMOBILIER »

La société « VALORIS »
Représentée par Monsieur Stéphane LALANNE

Signé par :

F9AB575400654CD...

12 décembre 2024 | 16:05 CET

e
EXENCIA BORDEAUX GIRONDE
33070 BORDEAUX CEDEX
SIREN : 327 136 016
Tél. : 05 57 10 28 28
EXPERTISE COMPTABLE
extencia





ORDONNANCE

NOUS, Marc SALAÜN, Président du Tribunal de Commerce de BORDEAUX,

Assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède, les motifs qui y sont exposés,

Vu les articles L 227.1, L 225-100 et R 225-64 du Code de Commerce,

Prorogeons jusqu'au 31.03.2025

Le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2024, de

SAS SAFRAN IMMOBILIER
(N° Siren : 447494022 / N° Gestion : 2003 B 555)
7 Impasse Rudolf Diesel
33700 Mérignac

Disons que la requérante supportera la charge des dépens que nous liquidons à la somme de : 28,87 euros TTC

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait et ordonné en notre Cabinet, à BORDEAUX, le 17.12.2024

Johanna LISSARRE
Greffier Assesseur

2024O01007



Greffre du tribunal de commerce de Bordeaux
Palais de la Bourse, CS 51474, 33064 BORDEAUX CEDEX
09:00 – 12:00, 13:00 – 16:00
Téléphone : 05 56 01 81 70
www.greffre-tc-bordeaux.fr - Courriel : rcs@greffe-tc-bordeaux.fr

EXTRA/CAO/2003 B 00555
SAFRAN IMMOBILIER
7 IMPASSE RUDOLF DIESEL
33700 MÉRIGNAC

Nos références : CAO/2003 B 00555

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée SAFRAN IMMOBILIER

7 IMPASSE RUDOLF DIESEL
33700 MÉRIGNAC

SIREN : 447 494 022

N° de gestion : 2003 B 00555

Le greffier soussigné constate le 17/12/2024 le dépôt, enregistré sous le numéro 2024/33566, des actes et pièces suivants :

- Ordonnance du président - 17/12/2024 N° 2024O001007
 - Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Récépissé délivré le 17/12/2024

Le greffier

Maître Jean-Marc BAHANS

